FORMULAIRE LICENCE INDIVIDUELLE SAISON 2019-2020

Ce formulaire doit être rempli, signé, accompagné du certificat médical et/ou du questionnaire santé.

L'ensemble de ces documents doit être conservé par le club.

RÉGION OCCITANIE

Nom du club FFSA : Judo club val d'adour **N° d'affiliation FFSA :** 65/04

t type de licence

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

N° de licence FFSA : .....
(Dans le cas d'un renouvellement uniquement)

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Nationalité : .....

Adresse : ..... CP : ..... Ville : .....

E-Mail : .....

☐	Licence Adulte - compétitive(1)(3)	34 €	(dont quote-part régionale : 9 €)
☐	Licence Adulte - non compétitive(1) (3)	34 €	(dont quote-part régionale : 9 €)
☐	Licence Jeune - compétitive(1) (3)	29 €	(dont quote-part régionale : 9 €)
☐	Licence Jeune - non compétitive(1) (3)	29 €	(dont quote-part régionale : 9 €)

(1) La licence FFSA compétitive ou non-compétitive s'adresse exclusivement aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique *accueillies dans un établissement ou service spécialisé du milieu sanitaire, médico-social, social ou de l'éducation nationale, dont l'objet est l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental ou psychique (IME, IMPro, ESAT, Foyer occupationnel, FAM, MAS, foyer de vie pour personnes en situation de handicap mental ou de handicap psychique, SAMSAH psychiatrique, SESSAD, Hôpital de jour de psychiatrie et pédopsychiatrie, GEM spécialisé dans l'accueil de personnes handicapées psychiques, CLIS, ULIS, ITEP, MECS...),*.Au besoin, une attestation de l'établissement ou la structure pourra être demandée par les instances fédérales.
(2) La licence Autre pratiquant, s'adressant aux personnes qui ne sont pas en situation de handicap mental et/ou psychique et nécessite un certificat médical.
(3) Certificat médical obligatoire.
(4) Certificat médical obligatoire pour tous les officiels en sports collectifs et ski (hors Officiels de table de marque).

Médical

Date du certificat médical : ..... / ..... / 20.....

☐ Avec contre-indication ☐ Sans contre-indication

Pratique en compétition ☐ OUI ☐ NON

Les responsables de l'association sportive ou, si nécessaire, la FFSA, sont autorisés à prendre toutes décisions d'ordre médical et chirurgical, en cas d'accident sérieux nécessitant une intervention urgente.

Droit à l'image

Autorisation de l'exploitation de l'image du licencié sur tous supports de communication :

☐ OUI ☐ NON

Choisissez votre licence , indiquez la date du certif medical
Choisissez votre assurance
Payez la licence + l'assurance+ la cotisation club 135 €
(possibilité de payer en 4 chèques)

Assurance

Attention : L'assurance Responsabilité civile couvrant les activités physiques et sportives est obligatoire mais non imposée par la FFSA. La garantie accidents corporels est **facultative mais vivement recommandée**.

J'ai pris connaissance de la présente police d'assurance et je souscris à l'assurance suivante :
(Cochez l'assurance souhaitée ci-dessous)

☐ Avec RC fédérale et assistance MAIF	☐ Sans RC fédérale	☐ B1 (RC comprise)	☐ B2 (RC comprise)	☐ B3 (RC comprise)
0,95 €	(1)	2,00 €	5,00 €	11,00 €

(1) **Si vous ne souhaitez pas souscrire à la RC fédérale, merci de faire parvenir à votre club votre attestation d'assurance mentionnant qu'elle couvre les activités physiques et sportives pratiquées dans le cadre de la FFSA.**

Je soussigné(e) président (e) du club certifie l'exactitude des informations portées ci-dessus, notamment celles relatives aux indications médicales.

Date : .....

Signature du (de la) président(e) et cachet du club

Je souhaite adhérer à la FFSA et pratiquer des activités sportives adaptées correspondant à mes choix. Je déclare également avoir pris connaissance du présent formulaire composé de 4 pages et j'en accepte ses conditions.

Date : .....

Signature du sportif

Je déclare avoir pris connaissance du présent formulaire composé de 4 pages et j'en accepte ses conditions.

Date : .....

Signature de son représentant légal